



## FORUM DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Membre du registre National des Associations françaises - Membre de la Commission CICA de Paris  
Partenaire de l'Institut des Droits de l'Homme, Université d'Evry-Val-d'Essonne  
Partenaire Mental Health and Social Exclusion - Union Européenne

# FCDH

### COMITÉ DE SOUTIEN POUR LA LIBÉRATION DU COLONEL ABDOULAYE AHMAT HAROUN

AU TCHAD, Peut-on priver un malade des soins médicaux et le laisser mourir en détention ?

Fait à Portsmouth, le 10/09/2020

**Abdul-Rahman ESSAK ELTAHIR**

**Pétitionnaire principal**

Portsmouth, Royaume-Uni

Courriel : [abduleltahir@yahoo.co.uk](mailto:abduleltahir@yahoo.co.uk) / [fcdhu@yahoo.fr](mailto:fcdhu@yahoo.fr)

Cellulaire : +44 78 88 76 23 04 / + 33 7 51 37 99 94

## APPEL À L'ATTENTION DE MONSIEUR

**DJIMET ARABI,**

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits Humains,  
Palais de la Justice

N'djamina- TCHAD

Tel : +235-22530423

Courriel: [contact@minjustchad.org](mailto:contact@minjustchad.org)

**Monsieur le Ministre,**

Nous, individus, personnalités morales et physiques tchadiens et autres citoyens de différents pays du monde, avons l'honneur de vous présenter la présente pétition relative au cas du Colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN.

En effet, Monsieur le Ministre, comme vous le savez, le 14/07/2020, le colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN a été violemment attaqué par une foule d'à peu près 150 personnes (cf. les photos ci-jointes) à N'Djamena, la Capitale tchadienne, dans le quartier de Champ de fil, dans un garage très connu et qui porte le nom du Quartier,

Il a été poignardé au flanc droit, sus-clavicule gauche et dans le dos. Il a par la suite perdu connaissance et a été sauvé in extremis par les forces de l'ordre.

Après avoir, séjourné quelques jours à l'Hôpital, la famille a estimé qu'il était nécessaire de l'évacuer vers le Caire en Egypte. Le colonel a eu l'autorisation du Procureur de la République, du Commandant de la Grade présidentielle qui est sa hiérarchie directe et celle du Ministre délégué à la Défense.

Le 08/08/2020, il a pris un vol vers le Caire. L'avion a fait deux heures de vol et a largement dépassé l'espace aérien du territoire tchadien. Les services de Renseignement sur ordre du Président de la République, ont fait faire demi-tour l'avion juste pour extraire le colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN.

Le colonel a été arrêté à l'aéroport et mis en détention dans un lieu tenu jusqu'aujourd'hui secret sous la supervision de l'ANS, la police politique. Il a donc été privé de soins médicaux et de ses droits les plus élémentaires. Il subit actuellement un procès instauré de toute pièce face à ses agresseurs qui sont en prison ordinaire et vivent dans de bonnes conditions. Nous estimons que l'arrestation et la détention du Colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN sont arbitraires pour servir à des fins politiques électorales et pour des raisons de rivalité clanique au sein de l'ethnie zaghawa.

**Monsieur le Ministre,**

**Voici les motifs de la présente pétition :**

1 - Les Conventions Internationales relatives aux respects des droits Humains ainsi que les nombreux accords et chartes en la matière que la République du Tchad a signés et ratifiés interdisent formellement de priver une personne de jouir de ses droits pour se faire soigner quel qu'en soit son origine ethnique, sa religion, sa race ou son sexe.

2 - La République du Tchad a violé ces conventions et la convention internationale sur l'aviation civile en privant le Colonel d'aller se faire soigner en Egypte contre l'avis de ses médecins et de sa hiérarchie militaire car il est passé par toutes les étapes indispensables consécutives à une évacuation sanitaire et possède des documents en bonne et due forme.

3 - L'Etat tchadien a déshonoré les services que le colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN a rendus à son pays et aux autres pays engagés dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

4 - Le colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN est une victime et non un agresseur pour le mettre dans le même sac que ses agresseurs. C'est pourquoi le procès en cours et qui se tiendra le 17/08/2020 est illégal, injuste et inéquitable.

5 - Le monde entier était choqué par les violences infligées (cf. la vidéo ci-jointe) à son encontre par les délinquants errants qui sont actuellement traités plus humainement et respectueusement que la victime.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir :

**Annuler** le procès en cours et **libérer** immédiatement le colonel Abdoulaye AHMAT HAROUN afin qu'il puisse poursuivre les soins médicaux où il voudra et jouir de tous ses droits civiques et autres..

Nous vous demandons de condamner publiquement cette agression et arrêter la politisation de cet événement et faire toute la lumière sur cette affaire d'une façon impartiale.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

-----  
**COPIES À :**

**IDRISS DEBY ITNO**

Maréchal du Tchad, Chef de l'Etat,  
Président de la République  
Palais Présidentiel  
BP 74- N'DJAMENA- TCHAD

Courriel : [contact@presidence.td](mailto:contact@presidence.td)

Fax : 00235- 22 51 14 501

M. Madingar Jerome Alngar

Premier Conseiller

**Ambassade de la République du Tchad**

65, Rue des Belles Feuilles

75016 Paris- France

Courriel : [ambassadedutchadparis@wanadoo.fr](mailto:ambassadedutchadparis@wanadoo.fr)

Premier.conseiller@ambatchad-paris.org

Tel : +33 14 55 33675

Fax : +33-1 45 53 16 09